

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 328

présenté par
M. Quentin

ARTICLE 5

Après les mots : « mentionnés au », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 489 de cet article :
« deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(article L.O. 6352-13)

Correction d'une erreur de référence.